

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 19 DECEMBRE 2023

Présents : MM. SOULHIARD Marie-Christine, BONNEAU Jacques, BOUTONNET Madeleine, CALLET Nathalie, GAMON Jean-Christophe, ORIOL Christophe, PAROL Bernard

Absents excusés : AIME Sophie, HGOBURU Franck, ROYER-MANOHA Olivier, BESSET Pierre-Yves pouvoir à CALLET Nathalie

Approbation du dernier PV à l'unanimité

DE2023-28 – BUDGET 2024 – OUVERTURE DE CREDITS

Mme le Maire expose :

Lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L.1612-1 du Code Général des collectivités territoriales précise : « ...En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget, avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits... »

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023

CHAPITRE	Crédits votés au BP 2023	RAR inscrits au BP 2023	Crédits ouverts au titre de décisions modificatives votées en 2023	Montant total à prendre en compte
20	2 500.00			2 500.00
204	4 711.17			4 711.17
21	184 000.00		-1 000.00	183 000.00
23	441 618.10			441 618.10
			TOTAL	631 829.27

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées :

$$631\,829.27 * 25 \% = 157\,957.31 \text{ €}$$

Le conseil municipal autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024 le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 157 957.31 € répartis comme suit :

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
20 - Immobilisation incorporelle			
	2031	Frais étude	600.00
204 – Subvention d'équipement			
	2041582	Bâtiments et installations	4 711.17
21- Immobilisation corporelle			
	2111	Terrains nus	15 000.00
	2138	Autres constructions	15 000.00
	2151	Réseau de voirie	15 000.00
	2183	Matériel de bureau et info.	1 000.00
23-Immobilisation en cours			
	2313	Construction	20 000.00
TOTAL			71 311.17

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Mme le maire dans les conditions exposées ci-dessus.